

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du samedi 27 mars 2021
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT <u>Représentés:</u> Martine BORREL, François FEREYROLLES, René JAL <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Djamila MESSERLIN

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1-1 Démission conseiller municipal / mise en place nouvelles représentations

Le 2 mars 2021, M. Alain CONSTANTIN a donné officiellement sa démission du conseil municipal.

Des délégations et représentations lui avaient été attribuées : il convient maintenant de le remplacer. Sont désignés à l'unanimité :

SMGF (délégué Section La Tour) : Djamila MESSERLIN

Commission de contrôle Liste Electorale (Président) : René JAL

Parc des Volcans (délégué suppléant) : François FEREYROLLES

Gestion des sources de la Dordogne (délégué) : Patrick MEYNIE

Aménagement Paysager (réfèrent) PLU : Odile DAUPHIN

Objet: Demande d'acquisition d'une licence IV -

La SAS Coutand et Brohan souhaite acquérir la licence IV que la commune a achetée dernièrement auprès de la Sté VIAMAGUI (La Pêcherie).

M. le Maire informe le conseil qu'il n'envisage pas de céder cette licence mais, en revanche, une mise à disposition peut être consentie via un contrat définissant les différentes modalités (durée : 12 mois à compter de la date de l'ouverture de l'établissement - redevance : 100 €/mois)

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la proposition de M. le Maire.

Après délibération et à l'unanimité, moins une abstention, le conseil municipal décide de proposer à la société BROHAN-COUTAND la mise à disposition de la licence IV détenue par la commune moyennant la somme de 100.00 € par mois pour une durée de 12 mois.

Se pose la question de la licence IV rattachée au "Bar des Amis"

Objet: Arrêté préfectoral "zone présence risque de mérule"

Suite à la demande de Me Allard , et en accord avec M le Maire, concernant la nécessité de classer la commune de LA TOUR D'Auvergne en zone de présence d'un risque de mérule comme les communes voisines de La Bourboule et du Mont-Dore, les services ont rédigé un projet d'arrêté préfectoral pour classer l'ensemble de la commune en zone de présence d'un risque de mérule.

Il est demandé au conseil de bien vouloir émettre un avis quant à ce projet d'arrêté

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour la rédaction de cet arrêté préfectoral

Objet: Mise à disposition d'un BNSSA Surveillance plan d'eau Été 2021 -

M. le Maire propose au conseil de s'attacher les services de l'association PROSPORT 48, sise à CAHORS (comme les années 2018, 2019 et 2020) afin que celle-ci puisse mettre à disposition de la commune le personnel nécessaire afin d'assurer la surveillance de la baignade cet été au Plan d'Eau du 10 juillet au 21 août 2021.

Il est, par conséquent, demander au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec l'association PROSPORT48, les contrats de mise à disposition correspondants pour la saison 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à la mise à disposition du personnel pour la surveillance du plan d'eau durant la période estivale 2021.

Objet: Demande emplacement vente de glaces

Comme ces dernières années, M. et Mme VAN LEEUWEN (Sancy Glaces) ont sollicité un emplacement aux abords du plan d'eau pour la saison estivale 2021.

M. le Maire propose de leur mettre à disposition un emplacement sur le site du plan d'eau moyennant la somme de 250.00 €, comme pour l'année 2020.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition

Objet: Vente d'herbe au Plan d'Eau - Été 2021

M. le Maire souhaite lancer une consultation pour la coupe et le ramassage de l'herbe autour du plan d'eau pour la saison d'été 2021.

Les propositions seront examinées par la commission d'appel d'offres qui retiendra la candidature de son choix dans les mois à venir.

Il est précisé que la plage n'est pas concernée, celle-ci sera tondue. Pour la partie basse sous la digue, le pâturage (ovins/caprins) sera privilégié.

Priorité sera donnée aux agriculteurs ayant leur siège social sur la commune et cotisant pour une activité agricole principale à la MSA. Les travaux devront être effectués avant le 1er juillet.

Publicité sera faite sur différents supports (Que de Nieu, Facebook, affichage dans les commerces, le semeur)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet : Barrage plan d'eau

Information est donnée aux élus concernant ce point pour lequel une offre a été remise pour la maîtrise d'œuvre qui définit un programme de travaux nécessaires (vidange, remplacement de la vanne) et préconisé par les services de la DREAL. Il convient maintenant de rechercher des partenaires pour soutenir financièrement cette étude.

Patrick MEYNIE souligne que suite à la demande de la DREAL, un registre doit être ouvert retraçant les consignes et des fiches de visites à remplir à chaque intervention. M. le Maire rappelle qu'il a signé un devis avec l'entreprise Lemonnier pour effectuer des travaux en amont du changement de la vanne pour un montant de 8 000.00 € TTC.

Objet: Site de Chambourguet : convention de mission de conseil et d'assistance

Dans le cadre du projet de développement et de réhabilitation du site de Chambourguet, afin de clarifier la situation des constructions et de déterminer le choix du bail à contractualiser, il est nécessaire de s'attacher les services d'un avocat pour une mission de conseil et d'assistance sur ce projet. En contrepartie de son intervention, l'avocat percevra des honoraires à hauteur d'un montant d'environ 1 500.00 € HT. (450 € pour une réunion et 1 000 € pour la consultation – la rédaction du bail n'est pas comprise)

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Objet: Lotissement le grand Mégnaud (4^è Tr.) : création d'une nouvelle tranche et choix d'un maître d'oeuvre

Le Conseil Municipal envisage de poursuivre l'aménagement du lotissement communal « Le Grand Mégnaud » par une 4^{ème} tranche qui serait constituée de 6/7 lots.

Des prestataires ont été sollicités pour une offre de maîtrise d'œuvre (APD, permis de lotir, document arpentage, DCE, suivi des travaux).

Dès réception, ces offres seront examinées par la commission d'appel d'offres qui retiendra celle de son choix.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'une nouvelle tranche du lotissement "Le Grand Mégnaud" appelée "4^{ème} tranche" et donne tous pouvoirs à la CAO pour retenir le maître d'oeuvre de son choix.

Ce programme de travaux pourrait voir le jour en 2022.

Objet: Création station-service :validation montant des travaux

Dans le cadre de l'installation de la station-service au lieudit « Les ventadoux », et après renseignements pris auprès des différents prestataires, il y a lieu d'arrêter le montant des travaux selon les critères suivants :

* Travaux de VRD :	77 815.00 € HT
* Travaux de fouille SIEG	12 200.00 €
* Achat terrain	3 200.00 €

Soit un coût global estimé à 93 215.00 € HT

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider ces travaux sous réserve d'un autofinancement communal maximum de 50 000.00 € et d'autoriser M. le Maire à solliciter les services de la Région pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du maintien de services de proximité

Après délibération, le conseil municipal valide ce programme de travaux avec une prise en charge communale maximum de 50 000.00 € et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des services de la région ainsi qu'auprès de la communauté de communes Dômes Sancy Artense pour financer ces travaux sur la base du plan de financement suivant :

Montant Travaux	93 215.00 € HT
Subvention Région (40 %)	37 286.00 €
Subvention CCDSA	5 000.00 €
Autofinancement	50 929.00 €

Objet: Convention d'exploitation groupée Forêt sectionale Auzat

Dans le cadre l'exploitation d'une coupe sanitaire de 1 250 m³ sur la forêt sectionale d'Auzat, il convient de signer avec l'Office National des Forêts une convention d'exploitation groupée dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé en 2019.2020.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette convention qui définit les modalités d'intervention de l'ONF et autorise M. le Maire à la signer.

M. le Maire fait état de travaux conséquents à réaliser sur cette forêt qui pourraient bénéficier du soutien financier des services de l'Etat dans le cadre du Plan de relance pour les forêts sinistrées. Ce point sera abordé en détail lors d'une prochaine réunion après visite sur le terrain qui aura lieu le 6 avril à 14h00.

Pour information, l'élection de la commission syndicale de la section d'Auzat est fixé par les services préfectoraux le 9 mai 2021.

Les membres de la section d'Aulhat/Pontvieux souhaitent une réunion sur le terrain et que des travaux soient programmés.

Objet: Expositions photos : convention AXA -

La commune de LA TOUR D'AUVERGNE envisage la réalisation d'une exposition photo. Suite au travail réalisé par un groupe d'élus, la commune a sollicité le soutien financier du cabinet d'assurances AXA via un partenariat dont les termes sont exposés ci-après :

- 1 - La commune de LA TOUR D'AUVERGNE s'engage à réaliser une exposition photo constituée de 3 bâches format A0 et 7 bâches format A1
- 2 - Cette exposition sera visible :
 - autour du Lac et à la chapelle de Bughes durant l'été
 - sur le site de la stèle durant la saison d'hiver 2021/2022
- 3 - Cette exposition temporaire est millésimée, elle n'a pas vocation à être renouvelée sous cette forme
- 4 - La mise en avant du partenariat AXA sera réalisée par une bâche "spéciale" au format A1
- 5 - Pour la bâche de présentation au format A1, un accord préalable et un "BAT" signé des 2 parties seront nécessaires
- 6 - La participation financière exclusive de Laurent Boyer pour cette action s'élève à 435 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce partenariat et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Est principalement abordé le dossier du PLU et le travail réalisé par le comité consultatif qui en est au stade des OAP. Il reste beaucoup à faire : les prochaines réunions vont concerner le règlement et la présentation de ce travail aux personnes associées.

- Pôle nature : Ce programme suit son cours pour un montant de travaux de 595 000.00 avec une prévision de commencement en 2021. Toutes les subventions sollicitées ont été accordées.

- Porteurs de projet Chambourguet : M. le Maire informe le conseil qu'il a été en contact avec Mme BARRIERE qui souhaite développer une offre touristique en construisant des hébergements atypiques plutôt haut de gamme sur le site de Chambourguet. Le conseil municipal encourage le Maire à rencontrer ces personnes et éventuellement retravailler avec M. DERLICH pour insérer ce projet dans le PLU. La rencontre est programmée le vendredi 9 avril à 15h.

- Demande de M. MOREL qui a interpellé M. le Maire au sujet de la recherche d'un terrain d'environ 4ha pour en faire un terrain de motocross. Les élus ne sont pas favorables et proposent de l'orienter vers des particuliers.